

DOSSIER DE PRESSE

JEUDI 7 JUILLET 2022
À 11H30

INAUGURATION HANDIMOBILE 41

CONTACT PRESSE

► Thibaut ODIETTE, responsable Communication et Culture -
Centre Hospitalier - Mail Pierre Charlot - 41 016 Blois cedex
Tél. : 02 54 55 66 86 - E-mail : communication@ch-blois.fr

HANDIMOBILE 41, UNE NECESSITE POUR LE LOIR-ET-CHER

LE HANDICAP, UNE SITUATION SINGULIERE

La situation de handicap correspond à la non-réalisation ou réalisation partielle des habitudes de vie. Ce n'est pas un état figé mais évolutif, influencé par l'état de santé et par des facteurs personnels et environnementaux. La situation de handicap peut être modifiée grâce à la réduction des déficiences, au développement des capacités et des performances et/ou à l'adaptation de l'environnement. En agissant sur ces facteurs, il est ainsi possible de transformer une situation de handicap en situation de participation sociale. Les professionnels impliqués dans l'évaluation spécialisée des situations de handicap sont notamment les personnels de rééducation organisés au sein d'équipes pluridisciplinaires mettant au centre de leur pratique la collaboration interprofessionnelle et le respect du projet de vie du patient et incluant des professionnels de santé (médecins de Médecine Physique et Réadaptation (MPR), kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, diététicien...), mais également des travailleurs sociaux, montrant le caractère essentiel de la prise en compte des facteurs personnels et environnementaux dans l'évaluation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'EFFICACITE DU LIEN VILLE-HOPITAL EN LOIR-ET-CHER



Actuellement, l'accès à l'évaluation spécifique et pluridisciplinaire en rééducation pour les personnes handicapées (notamment l'évaluation et la coordination des soins de rééducation par un médecin de Médecine Physique et Réadaptation) est difficile dans le département du Loir-et-Cher du fait d'une part d'une offre insuffisante et d'autre part de la difficulté à identifier les patients et leurs besoins.

La solution proposée par le Centre Hospitalier Simone Veil de Blois a été la création d'une équipe mobile Soins de Suite et Réadaptation (SSR) Neuro Locomoteur sur le territoire du Loir-et-Cher : HandiMobile 41. Cette solution a été travaillée depuis juin 2019, avec l'appui de l'incubateur d'innovation social régional Alter'Incub. Elle a répondu à la publication en février 2020 d'un appel à candidatures de l'ARS Centre Val de Loire pour la constitution d'équipes mobiles SSR d'expertise et d'orientation. L'équipe HandiMobile 41 a débuté son activité en juin 2021.

Si cette équipe mobile a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'accès aux évaluations spécialisées, sanitaire et sociale, des personnes en situation de handicap sur le territoire du Loir et Cher, l'efficacité du lien ville-hôpital et la collaboration des différents établissements sont également des points essentiels à l'efficience des solutions proposées par HandiMobile 41 et au rayonnement de cette nouvelle équipe.

HANDIMOBILE 41, LES ACTIONS

LES MISSIONS SOCIALES D'HANDIMOBILE 41

Les missions sociales de HandiMobile 41 sont la fluidification du parcours de soin en aval du court séjour hospitalier et du SSR, l'amélioration de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en Loir-et-Cher et la diminution des inégalités sociales et territoriales auxquelles sont confrontées ces mêmes personnes.

Le repérage précoce des complications du handicap, la proposition de stratégies de maintien de l'autonomie à domicile ou d'orientation vers des structures spécialisées, la mise en place de soins adaptés et coordonnés contribuent à la réduction des hospitalisations pour complications secondaires ou difficultés de maintien à domicile chez les personnes en situation de handicap sur le territoire du Loir-et-Cher.

ALLER VERS – FAIRE LIEN

En s'appuyant d'une part sur le projet de vie du patient, son contexte de vie singulier, et d'autre part sur l'offre sanitaire et sociale locale, HandiMobile 41 travaille à :

- ✓ L'évaluation clinique de la personne en situation de handicap par l'identification des déficiences, limitations d'activités et restriction de participation du patient, évaluation des facteurs personnels et environnementaux facilitateurs ou bloquants, en milieu écologique ou en milieu hospitalier.
- ✓ L'élaboration d'un projet de soins, en accord avec le projet de vie du patient et la coordination des interventions sanitaires et sociales nécessaires. Cette action s'effectue en étroite collaboration avec l'ensemble des professionnels de santé prenant en soin le patient et avec l'appui du Dispositif d'Aide à la Coordination Santé Escale 41.
- ✓ La mise en lien et l'aide à la coordination de la prise en charge sanitaire et sociale des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les ressources locales.
- ✓ Des missions de prévention et d'éducation : soutien aux patients et aux familles, aux professionnels des établissements et services médico-sociaux qui accueillent les patients porteurs d'un handicap, transfert de compétences, éducation à la santé.
- ✓ HandiMobile 41 n'a pas pour objectif de délivrer des soins de rééducation, mais de s'appuyer sur les ressources locales pour permettre une prise en charge optimale des situations de handicap. Cette prise en charge optimale associe le volet sanitaire mais également social.

Lors de l'organisation de la réponse à chaque problème ou besoin identifié de la personne, les trois types d'actions suivants sont systématiquement envisagés : les actions de prévention, les actions de réadaptation/rééducation, les actions de compensation (humaines, techniques ou financières).

INTERVENTIONS

HandiMobile 41 peut être sollicitée pour intervenir auprès des patients en situation de handicap consécutif à des déficiences neurologiques et/ou locomotrices, âgés de 18 à 75 ans, domiciliés en Loir-et-Cher.

La demande, conditionnée par l'accord du patient, peut émaner d'un établissement de soin, d'un professionnel de santé, d'un établissement médico-social, du dispositif d'appui à la coordination (DAC) dénommé Santé Escale 41, d'un professionnel du secteur social, d'un aidant du patient, du patient lui-même. La demande est faite auprès d'un numéro unique, au secrétariat de HandiMobile 41, par mail ou courrier pour les demandes venant de l'extérieur du CH de Blois.

L'intervention de HandiMobile 41 peut nécessiter un ou plusieurs déplacement(s), mobiliser un ou plusieurs professionnel(s), nécessiter une ou plusieurs intervention(s).

ORGANISATION OPERATIONNELLE

L'équipe Mobile SSR HandiMobile 41 fait partie du pôle Risques Neuro-Cardio-Vasculaires et Respiratoires, Maladies Chroniques et SSR du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois.

L'équipe est basée dans les locaux du SSR Locomoteur et Neurologique au rez-de-chaussée de La Roselière tranche 2.

Les professionnels ayant concouru à l'activité de HandiMobile 41 en 2021 sont :

- ✓ Un ergothérapeute assurant les missions de coordination (1 ETP) : Mme Anne-Claire MONCHAUSSE,
- ✓ Une médecin MPR (0.2 ETP) : Dr Florence DOURY PANCHOUT,
- ✓ Une assistante sociale (0.5 ETP) : Mme Lucie SAUGER,
- ✓ Une diététicienne (0.2 ETP) : Mme Marie GUILLARD
- ✓ Une kinésithérapeute (0.2 ETP) : Mme Sarah HOARAU
- ✓ Une assistante médico-administrative (0. 3 ETP) : Mme Christelle GIRARD.



Le pilotage de l'équipe HandiMobile 41, ainsi que la mission d'analyse et de partage des données Via Trajectoire, sont assurés par Mme Nathalie ANANIAN, cadre de santé, ce temps de travail étant évalué à hauteur de 0.2 ETP.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITE

De juin à décembre 2021, 30 demandes d'intervention ont été adressées à HandiMobile 41, dont une majorité pour des patients à domicile.

L'âge moyen des patients est inférieur à 60 ans, correspondant à la cible initiale lors de la construction du projet, avec une moyenne d'âge de plus de 10 ans inférieure dans les établissements médico-sociaux. Les pathologies rencontrées sont largement majoritairement d'origine neurologique. Le type de préconisations le plus fréquent en 2021 était la mise en place d'aides techniques. On retrouve également



l'aménagement du domicile, la reprise d'un suivi en kinésithérapie, l'appareillage et la mise en place ou la majoration d'un plan d'aides qui concernaient plus de 25% des patients évalués par HandiMobile 41 en 2021.

En juin 2022, la file active de l'année en cours a déjà dépassé l'objectif fixé pour l'année, à savoir 80 patients. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que l'ensemble de l'équipe HandiMobile 41 voit son activité se déployer sur l'ensemble du territoire du Loir-et-Cher.

PERIMETRE D'INTERVENTION

L'équipe HandiMobile 41 peut intervenir sur l'ensemble du département du Loir-et-Cher.

En 2021, les évaluations à domicile ou en établissements médico-sociaux ont concerné principalement le Blésois et la Vallée de la Loire, dont 14 interventions à moins de 15 km de Blois. Nous avons également eu quelques interventions dans la Vallée du Cher, une à domicile et 5 à la MAS de Mareuil sur Cher, ainsi qu'une intervention dans la Vallée du Loir, à domicile (Vendôme).

Depuis le début de l'année 2022, le département du Loir-et-Cher est couvert de manière de plus en plus complète, avec des interventions concernant l'ensemble du territoire.

Le délai d'intervention sur site est le plus souvent de moins de 1 mois, mais tend à s'allonger avec l'augmentation exponentielle de la file active depuis le début de l'année 2022.

HANDIMOBILE 41, FONCTIONNEMENT

Les demandes d'intervention adressées à HandiMobile 41 par courrier, mail, ou via le numéro unique sont traitées par l'équipe de manière hebdomadaire. A l'issue de la concertation de l'équipe, un premier rendez-vous d'évaluation avec au moins deux professionnels de l'équipe est proposé au patient, à son domicile. A l'issue de cette première évaluation, des propositions sont faites et validées avec le patient et un courrier est adressé à son médecin traitant et à l'ensemble des professionnels de santé impliqués, avec l'accord du patient.

Des évaluations complémentaires avec d'autres membres de l'équipe peuvent alors être proposées, ou de nouveaux rendez-vous fixés pour la mise en place des préconisations, comme des essais de matériel, l'organisation d'une mise en situation pour reprise de la conduite, une consultation d'appareillage etc...

Le suivi par HandiMobile 41 prend fin lorsque l'ensemble des préconisations ont été traitées : soit mises en place soit refusées ou abandonnées. Un appel à 3 mois de la sortie du patient du dispositif permet de refaire le point avec lui sur la mise en œuvre des préconisations.

SUBVENTION ARS 2022 : 170 000 euros.

